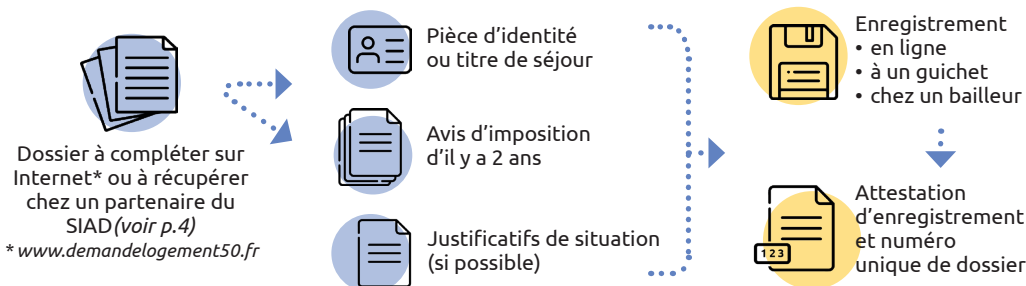
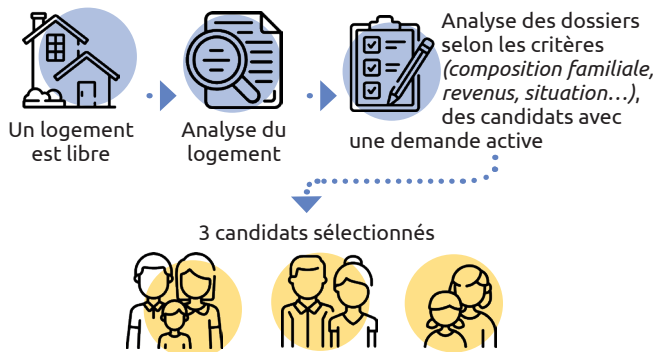


DE LA DEMANDE À L'ATTRIBUTION DE LOGEMENT : LE CIRCUIT

1 Dépôt de la demande de logement (à renouveler chaque année)



2 Un logement disponible : 3 candidats sélectionnés



Nouveauté :

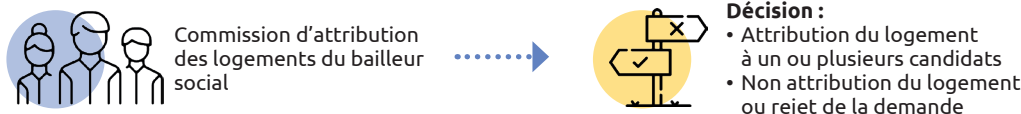
La cotation de la demande

Une note est attribuée à votre dossier en fonction de votre profil et de votre situation (voir p.2) qui :

- ▶ vous aide à situer votre demande par rapport aux demandes similaires
- ▶ aide pour choisir les candidats et attribuer le logement

Un grand nombre de points n'implique pas une sélection automatique comme candidat.

3 Passage en commission et décision de la commission



4 Proposition et attribution du logement



LA GRILLE DE COTATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Applicable sur le territoire de la communauté d'agglomération
Mont Saint-Michel - Normandie

- Ces critères et points s'appliquent à toutes les demandes pour habiter sur le territoire de la communauté d'agglomération (1^{ère} demande ou habitant déjà un logement HLM)
- Le calcul est automatique à l'enregistrement du dossier
- Le nombre de points peut changer à chaque modification du dossier
- La cotation et la position par rapport aux autres demandes est consultable sur votre dossier en ligne : www.demandelogement50.fr ou auprès d'un lieu d'accueil / conseil du SIAD (voir p.4)
- Si vous êtes concerné par un critère, joindre les justificatifs



Une interrogation ?
Rendez-vous chez
un partenaire du SIAD
(voir p.4)

	Informations générales	Points
1	Reconnu(e) prioritaire au titre du Droit au Logement Opposable (DALO)	+1 000
2	Reconnu(e) en situation de handicap ou ayant à charge un membre de la famille en situation de handicap	+110
3	Travail sur le territoire de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie	+10
4	Travail dans la commune où le logement est recherché	+10

	Composition du foyer	Points
5	Tous les membres du foyer ont moins de 30 ans	+5
6	Parent isolé(e) (élève seul(e) ses enfants)	+10
7	Attente d'un enfant dans un logement trop petit	+10
8	En situation de divorce ou de séparation	+10



Situation professionnelle

Points

9	Reprise d'activité après une période de chômage de longue durée	+100
10	Travail avec des ressources faibles	+10
11	Étudiant, apprenti, en CDD ou en intérim	+10



Situation actuelle

Points

12	Sortie d'un appartement thérapeutique	+100
13	Hébergement ou logement temporairement dans un établissement ou un logement de transition	+105
14	Logement reconnu indigne	+110
15	Victime de violences intrafamiliales ou de viol à domicile ou à ses abords	+110
16	Sortie de la prostitution ou victime de proxénétisme ou de traite des êtres humains	+110
17	Cumul de plusieurs difficultés : mal-logement ou situation défavorisée et difficultés financières et/ou d'insertion sociale	+110
18	Sans logement ou hébergement par des tiers	+110
19	Menace d'expulsion sans solution de relogement	+100
20	Suivi(e) par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance)	+105
21	Logement suroccupé ou non décent avec au moins un enfant mineur	+110
22	Plus de 40 % des ressources sont consacrées au loyer et charges du logement	+5
23	Logement bientôt repris ou mis en vente par son propriétaire	+5
24	Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	+10
25	Logement éloigné du lieu de travail ou changement de lieu de travail	+5
26	Logement en situation de suroccupation (non cumulable avec « Logement suroccupé ou non décent avec au moins un mineur »)	+5

LE SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCUEIL DES DEMANDEURS DE LOGEMENT (SIAD)

Un réseau de partenaires à votre écoute en :

- Point d'information, pour avoir plus de renseignements
- Lieu d'accueil / conseil, pour vous accompagner dans votre démarche

AVRANCHES

CCAS
(Lieu d'accueil / conseil)
02 33 79 39 40

Mairie de Saint-Martin
des-Champs
(Point d'information)
02 33 79 01 31

Antenne Manche Habitat
(Lieu d'accueil / conseil)
02 33 58 67 37

BARENTON

Mairie
(Lieu d'accueil / conseil)
02 33 59 45 10

BRECEY

CCAS
(Lieu d'accueil / conseil)
02 33 91 31 90

BUAIS-LES-MONTS

Mairie
(Point d'information)
02 33 59 41 15

CUVES

Mairie
(Point d'information)
02 33 48 74 15

DUCEY-LES-CHERIS

Mairie de Ducey
(Lieu d'accueil / conseil)
02 33 48 50 52

GER

Mairie
(Point d'information)
02 33 59 06 07

GRANDPARIGNY

Mairie
(Lieu d'accueil / conseil)
02 33 49 14 15

ISIGNY-LE-BUAT

Mairie
(Lieu d'accueil / conseil)
02 33 89 20 30

LE MESNILLARD

Mairie
(Point d'information)
02 33 49 00 25

LE TEILLEUL

Mairie
(Point d'information)
02 33 59 40 05

LE VAL-SAINT-PERE

Mairie
(Lieu d'accueil / conseil)
02 33 58 28 39

LES LOGES-MARCHIS

Mairie
(Point d'information)
02 33 49 02 64

MORTAIN-BOCAGE

Mairie de Mortain
(Lieu d'accueil / conseil)
02 33 79 30 30

PONTORSON

Mairie
(Lieu d'accueil / conseil)
02 33 60 00 18

ROMAGNY FONTENAY

Mairie de Romagny
(Point d'information)
02 33 59 01 81

SAINT-JEAN-LE-THOMAS

Mairie
(Point d'information)
02 33 48 86 09

SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY

Mairie
(Lieu d'accueil / conseil)
02 33 59 44 03

SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT

CCAS
(Lieu d'accueil / conseil)
02 33 79 38 78

SAINT-JAMES

CCAS
(Lieu d'accueil / conseil)
02 33 89 62 05

SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES

Mairie
(Lieu d'accueil / conseil)
02 33 58 73 42

SOURDEVAL

Mairie
(Lieu d'accueil / conseil)
02 33 79 35 55

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS :

Enregistrement des dossiers :
www.demandelogement50.fr

Communauté d'agglomération :
www.msm-normandie.fr (rubrique habitat)



02 33 75 53 00



02 99 40 02 20



02 33 87 21 21



02 33 45 11 47

